



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe professionnelle

Question écrite n° 6996

Texte de la question

M. Joel Sarlot appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la reforme de la taxe professionnelle. En effet, si cette necessite n'est plus a demontrer, il n'en demeure pas moins que les propositions gouvernementales dans ce domaine ne sont pas connues. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui preciser les pistes de reflexion engagee dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les nombreuses etudes conduites dans le passe sur la taxe professionnelle n'ont pas permis de trouver des solutions satisfaisantes aux problemes que posent cette taxe et la participation des entreprises au financement des charges des collectivites locales. Bien entendu, le Gouvernement examinera avec la plus grande attention les propositions qui pourraient lui etre faites a cet egard, notamment par des parlementaires. Cela dit, de nombreuses mesures ont ete prises pour limiter le poids de la taxe professionnelle. Depuis 1987, les bases de cette taxe font l'objet d'un abattement general de 16 p. 100. A compter de 1988, l'augmentation annuelle des bases d'imposition est, sous reserve de la variation des prix, reduite de moitie. Au surplus, le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutee, qui permet d'allieger le poids de cette taxe pour les entreprises les plus imposees, a ete etendu : le taux du plafonnement, fixe a 8 p. 100 a l'origine, a ete progressivement reduit a 3,5 p. 100. Ce dispositif a ete recemment renforce puisque le montant de la taxe professionnelle est desormais plafonne par rapport a la valeur ajoutee produite au cours de l'annee d'imposition et non plus par rapport a celle produite au cours de l'avant-derniere annee precedant celle de l'imposition. Neanmoins, le Gouvernement, conscient des problemes lies a cette taxe, s'est engage a presenter, dans un delai de six mois a compter de la promulgation de la loi quinquennale relative au travail, a l'emploi et a la formation professionnelle, un rapport sur les incidences, en matiere d'emploi, d'une modification de l'assiette de la taxe professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6996

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3611

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 890